



## APEC

### EAUX CLAIRES PERMANENTES ET PARASITES CAMPAGNE DE MESURES DES DEBITS – ARZIER-LE MUIDS

#### PROCES-VERBAL DE LA RECONTRE AVEC LA COMMUNE D'ARZIER-LE MUIDS DU LUNDI 17 OCTOBRE 2016 À 11 HEURES

##### Présents :

Commune d'Arzier :	Mme E. Rölli, municipale	commune@arzier.ch
	M. C. Vuilliomonet, chef de service	travaux@arzier.ch
Miaz & Weisser SA :	S. Miaz	info@miazweissersa.ch
APEC :	Y. Reymond, président	yves@reymond-freres.ch
	A. Meylan, chef de station	step_gland@bluewin.ch
Bovard & Nickl SA :	G. Fritsché	info@bovard-nickl.ch

La présente entrevue a été organisée à la demande de l'APEC afin de faire le point avec la nouvelle municipalité sur les travaux prévus lors de leur législature pour la mise en séparatif de la commune d'Arzier-Le Muids. En effet, l'APEC souffre depuis un certain nombre d'années déjà de problème d'eaux claires permanentes et parasites provoquant des déversements de plus en plus fréquents sur le bassin de La Cézille et diminuant la réserve de capacité de la STEP.

L'APEC procède régulièrement à des mesures par sondages sur son réseau afin de quantifier ces apports d'eaux claires permanentes et parasites et souhaite s'assurer que les différentes communes entreprennent les travaux prévus dans leur PGEE.

Il ressort des discussions les éléments suivants :

Présentation par Monsieur S. Miaz des différents travaux réalisés ces dernières années. En effet, la commune d'Arzier-Le Muids tient à souligner que depuis 1998, soit ces 18 dernières années, ce sont environ 7 Mio qui ont été investis dans la mise en séparatif, représentant un montant d'environ CHF 420'000.00 par an. Notons que pour les derniers travaux, c'est le secteur de la Rencontre qui a été terminé et que ce dernier doit avoir un impact important avec la suppression d'un déversoir d'orages. La finalisation de la partie inférieure des Clyettes est en cours.

Madame E. Rölli, municipale, nous informe que pour la législature en cours deux secteurs importants, soit le chemin Prés-du-Marguiller et le chemin de la Prise, sont prévus. Un investissement de 4 Mio sur 2 ans a d'ailleurs été prévu par la Municipalité. Suivront encore les travaux sur le solde des Clyettes et Clyettes Ouest.

En conclusion, l'APEC est satisfaite de voir que les travaux entrepris il y a un certain nombre d'années vont se poursuivre, permettant à terme de diminuer l'apport d'eaux permanentes et parasites sur le collecteur d'eaux usées de l'APEC.

Une nouvelle rencontre sera certainement agendée dans environ 2 ans, soit en milieu de législature, pour faire un bilan des travaux effectués.

L'APEC tient à souligner l'importance de procéder aux travaux de mise en conformité, non seulement des réseaux communaux mais également des privés qui sont raccordés afin d'assurer une diminution des eaux claires parasites et obtenir un véritable résultat au niveau du réseau intercommunal.

Il est convenu que le résultat des mesures de débit établi par l'APEC sur son réseau et concernant uniquement la commune d'Arzier-Le Muids sera adressé à Monsieur S. Miaz ainsi qu'à la Municipalité, ce dernier pouvant servir comme argument pour les informations du Conseil ou de la population.

Nyon, le 17 octobre 2016

Bovard & Nickl SA 

Annexes :

- *Résultats de la campagne de mesures de débit du 13.09.2016*

Distribution par mail à tous les participants